



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
(L.R.Q, chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

Le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le règlement suivant :

- Règlement n° 2023-18 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine afin d'ajouter le plan particulier d'urbanisme du centre-ville de Cap-aux-Meules.

Le règlement n° 2023-18 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements d'urbanisme – Plan d'urbanisme* ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Pour plus d'information relativement à ce règlement, vous pouvez communiquer avec le chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, au 418 986-3100, poste 111, ou par courrier électronique à drichard@muniles.ca.

Le règlement n° 2023-18 entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 février 2024

Alexandra Vigneau, greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Alexandra Vigneau, greffière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis le 22 février 2024, sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca et en affichant une copie à la mairie entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 février 2024

Alexandra Vigneau, greffière